

Selon le Canard Enchaîné, l'épouse de François Fillon aurait bénéficié d'un emploi fictif à l'Assemblée nationale



Penelope Fillon aurait perçu un total de 500 000 euros en huit ans, en tant qu'attachée parlementaire.

D'après le Canard Enchaîné, à paraître mercredi 25 janvier, Penelope Fillon, l'épouse de l'ancien Premier ministre, aurait été rémunérée pendant huit ans en tant qu'attachée parlementaire de son mari ou de son suppléant. Elle aurait perçu un total avoisinant les 500 000 euros. Selon le journal satirique, Penelope Fillon a aussi été pendant plus d'un an salariée de la "Revue des deux mondes". Dans les deux cas, les "collègues" de l'épouse de François Fillon assurent ne jamais avoir travaillé avec l'intéressée.

"De 1998 à 2002 (Penelope) se retrouve embauchée, sur le papier, en tant que 'collaborateur de député'", peut-on lire dans les colonnes du Canard enchaîné. Penelope Fillon aurait touché entre 3.900 et 4.600 euros brut chaque mois pour ce "travail". Elle aurait aussi été rémunérée par l'enveloppe de 9 561 euros mensuels dont disposent les parlementaires pour rémunérer leurs collaborateurs.

Dès la publication de ces accusations, les proches du candidat à l'élection présidentielle ont tenu à réagir, auprès de nos confrères de LCI : "Oui, Mme Fillon a été la collaboratrice de François Fillon, oui, elle a travaillé pour la Revue des deux mondes et oui c'est fréquent que les conjoints des parlementaires soient leur collaborateur, à gauche comme à droite." Quant au deuxième emploi mentionné par le Canard Enchaîné, l'entourage de l'ancien Premier ministre explique que "Mme Fillon a fait des études de droit et littérature (...) Elle a toujours travaillé, dans l'ombre car ce n'est pas son style de se mettre en avant (...) À propos de la Revue des deux mondes, M. Crépu est mal renseigné".

[>>>> À lire aussi : De quoi le fillonisme est-il le nom ?](#)